

<http://ugtg.org/spip.php?article2745>



Fermeture Carrière de Deshaies - Demande de Rdv au Préfet

- Expressions - Communiqués -



Date de mise en ligne lundi 17 février 2025

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Monsieur le Préfet,

Le 27 Février 2021, l'UGTG vous informait qu'une enquête, menée sur le terrain, laissait apparaître de graves manquements pour la sécurité des salariés et du voisinage de la SADG.

Une demande de communication des documents suivants a été faite :

- ▶ Une copie du dossier de demande d'autorisation de l'exploitation de la carrière de Deshaies par la SADG.
- ▶ Tout document relatif à la propriété des parcelles exploitées, notamment la copie des titres de propriété ou des attestations du propriétaire accordant l'autorisation d'exploiter
- ▶ Tout document relatif au contrat d'exploitation et les cahiers des charges correspondants.
- ▶ La copie des procès-verbaux des comités de suivi après 2015 s'ils existent
- ▶ Tous les rapports relatifs au contrôle du site prévus par la loi.

Ces documents ne nous ont jamais été communiqués.

Dans la nuit du 3 au 4 Décembre 2024, un glissement de terrain provoque l'effondrement d'une maison et l'évacuation de plusieurs habitations, affectant la Carrière de Deshaies.

Par Ordonnance du 15 Janvier 2025, le Tribunal Judiciaire de Basse-Terre ordonne une suspension de toutes les activités sur cette carrière, dans l'attente des résultats d'une expertise.

L'arrêt total de l'activité sur cette carrière engendre la mise au chômage des 42 personnes, salariés de la Carrière, mais cet arrêt a aussi un impact considérable pour près d'un millier de salariés dans une centaine d'entreprise de la Filière du BTP.

Lors d'un CSE le 11 Février 2025, le Directeur de la SADG nous confirme les annonces faites par le Directeur du Groupe AUDEMAR de fermeture définitive du site, sans possibilité de reprise, si une solution n'était pas trouvée durant le mois de Février.

Compte-tenu de la situation économique et sociale déjà très critique de notre pays, le licenciement de ces 42 salariés venant grossir le taux de chômage déjà élevé n'est pas envisageable.

Nous sollicitons une rencontre avec vos services et les différents acteurs de ce Secteur afin de trouver une solution qui tiendrait compte de la situation respective des salariés, des entreprises et des riverains.

Dans l'attente d'une proposition de date de votre part, recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale de l'UGTG
M.HUBERT-M'TOUMO

Copie à la Direction de : la DEAL - l'ONF - la SADG - la FGBTP